



Livret d'accueil

Accueil de Jour Thérapeutique "Le Passé Composé"



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté d'agglomération Arlysère s'engage à répondre au mieux aux besoins des personnes de 60 ans et plus et des personnes majeures en situation de handicap.

L'Accueil de Jour Thérapeutique "Le Passé Composé" est géré par le CIAS.

Il a une capacité de 10 places par jour.

PRÉSENTATION DU SERVICE

C'est quoi ?

Cette structure propose un accueil à la journée dans un cadre de vie agréable et sécurisant.

Des animations quotidiennes sont organisées afin de stimuler la mémoire et de dynamiser les capacités de chacun. Les personnes accueillies participent également à diverses manifestations locales.

L'accueil de jour a également pour objectif d'apporter du répit aux aidants.

Accueil des personnes

Du lundi au vendredi de 11h à 17h

Accueil des familles

Sur rendez-vous

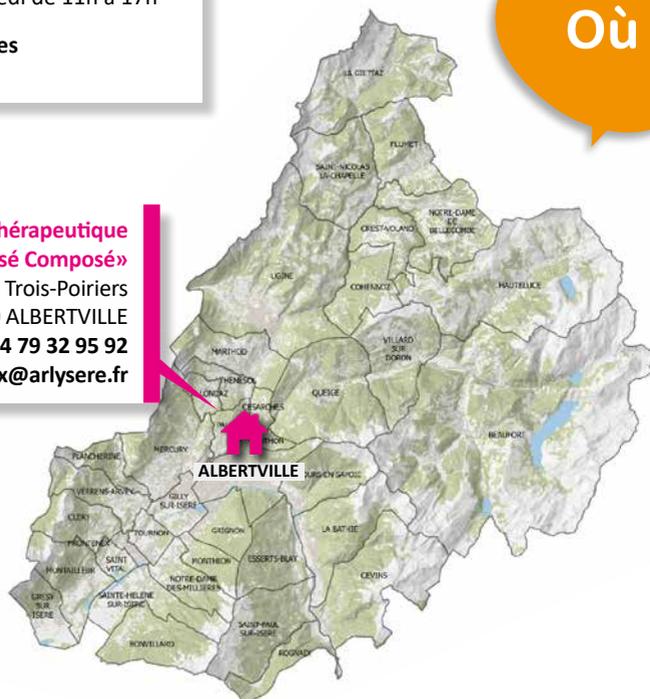
Accueil de jour Thérapeutique «Le Passé Composé»

223 chemin des Trois-Poiriers
73200 ALBERTVILLE

Tel : 04 79 32 95 92

Mail : mayda.audoux@arlysere.fr

Où ?



Modalités de la prestation

Pour qui ?

Destinée aux personnes habitant sur les communes du territoire de l'Agglomération Arlysère, ayant une maladie neurodégénérative diagnostiquée type Alzheimer ou troubles apparentés (DFT, maladie à Corps de Lewy...), à un stade débutant ou modéré.

Les personnes sont accueillies à la journée entre 1 journée et 3 journées par semaine.

2

3



L'Accueil de Jour Thérapeutique "Le Passé Composé" propose ses services pour toutes les personnes habitant sur les communes de l'Agglomération Arlysère, à savoir :

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-Sur-Isère, Grésy-Sur-Isère, Grignon, Hauteluce, La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-De-Bellecombe, Notre-Dame-Des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-Sur-Isère, Saint-Nicolas-La-Chapelle, Saint-Paul-Sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-En-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-Sur-Doron.



- Permettre** le maintien à domicile.
- Favoriser ou recréer** un lien social.
- Maintenir** les acquis.
- Offrir un temps de répit à l'aidant.**

Pour quoi ?



Activités manuelles, ateliers floraux, ateliers culinaires, participations aux ateliers seniors, balades, jardinage, musique et chant, rencontres intergénérationnelles, médiation animale, jeux de mémoire...

Quelles activités ?

L'infirmier(e) responsable de la structure

Il/elle assure la cohérence de l'ensemble des actions menées autour des personnes accompagnées, ainsi que l'encadrement du personnel du service. Il/elle assure le lien avec les autres professionnels intervenant dans la prise en charge de la personne. Il/elle évalue les capacités cognitives de la personne accueillie, accompagne et soutient les aidants.

Avec quelle équipe ?

ADMISSION

L'admission fait suite à deux journées d'essai :

Un dossier de soins constitué par le service que le bénéficiaire peut consulter en fonction de la procédure en vigueur.

Comment en bénéficier ?

Les animateur(rice)s diplômé(e)s aide-soignant(e)s ou accompagnant(e)s éducatif et social

Ils/elles assurent l'accompagnement des personnes tout au long de la journée, mettent en place des activités thérapeutiques adaptées et élaborent les plans d'accompagnement individualisés.

Le/la psychologue

Il/elle intervient toutes les semaines pour accompagner l'équipe dans sa prise en charge, soutenir les familles et faire des bilans cognitifs. Il/elle participe également à l'élaboration des plans d'accompagnement individualisés.

L'admission ne peut être prononcée qu'après évaluation de l'infirmier(e) responsable de la structure au regard du respect strict des critères d'admission et de la place disponible.

CONDITIONS FINANCIÈRES

L'aide sociale du Conseil Départemental est possible. Renseignements auprès de la structure pour connaître les tarifs en vigueur.



CHARTRE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Principes généraux*

Arrêté du 8 septembre 2003



Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge ou de l'accompagnement.



Droit à une prise en charge ou à un accompagnement

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.



Droit à l'information

Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.



Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.



Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.



Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.



Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.



Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.



Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.



Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

VOUS AVEZ BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

Accueil de Jour Thérapeutique "Le passé composé"

223 chemin des Trois-Poiriers
73200 ALBERTVILLE

Tel. 04 79 32 95 92

mayda.audoux@arlysere.fr

Accueil des personnes

Du lundi au vendredi de 11h à 17h.

Accueil des familles

Sur rendez-vous.

ET TOUTES LES INFOS SUR LE WEB

www.arlysere.fr

Action sociale CIAS  > Personnes âgées



Action soutenue par l'Union Européenne au titre du PC Interreg V France – Italie et du Fond Européen de Développement Régional – FEDER dans le cadre du projet simple SocialLab issu du PITER GRAIES LAB

